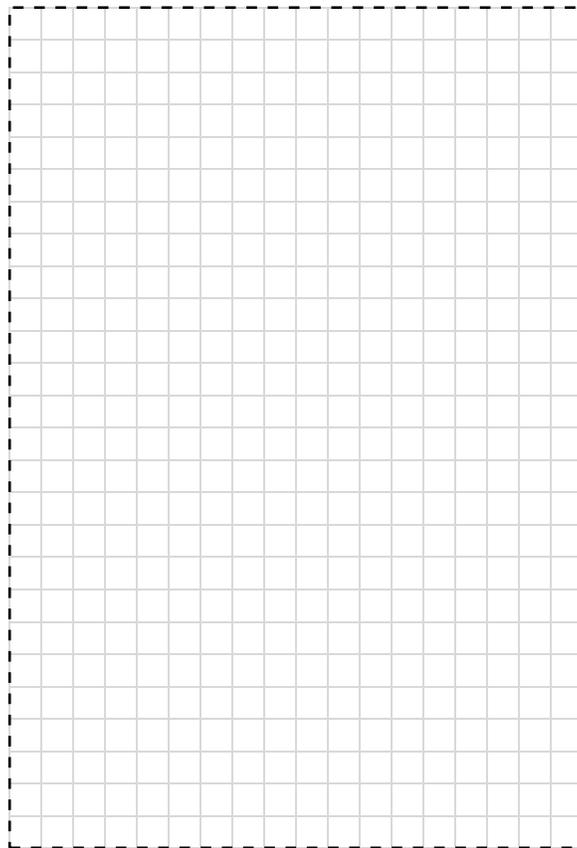


TERRAIN INTÉRIEUR

ATTENTION : Si vous possédez une copie du certificat de localisation de votre propriété, il est préférable de réaliser votre plan à partir de celui-ci pour plus de précision. Votre plan doit démontrer, selon le cas : les accès au terrain, la localisation, l'utilisation et les dimensions de chaque bâtiment, construction ou aménagement projeté et existant sur le terrain, les distances entre chaque bâtiment et les limites du terrain ainsi que des bâtiments entre eux et tout autre élément pertinent selon les travaux projetés.

LÉGENDE :

--- Lignes de terrain



Rue

ÉCHELLE : =

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans ce document sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent document ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature :

Date :

MISE EN GARDE : Si vous possédez une copie du certificat de localisation de votre propriété, il est préférable de réaliser votre plan ou croquis à partir de celui-ci pour plus de précision. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

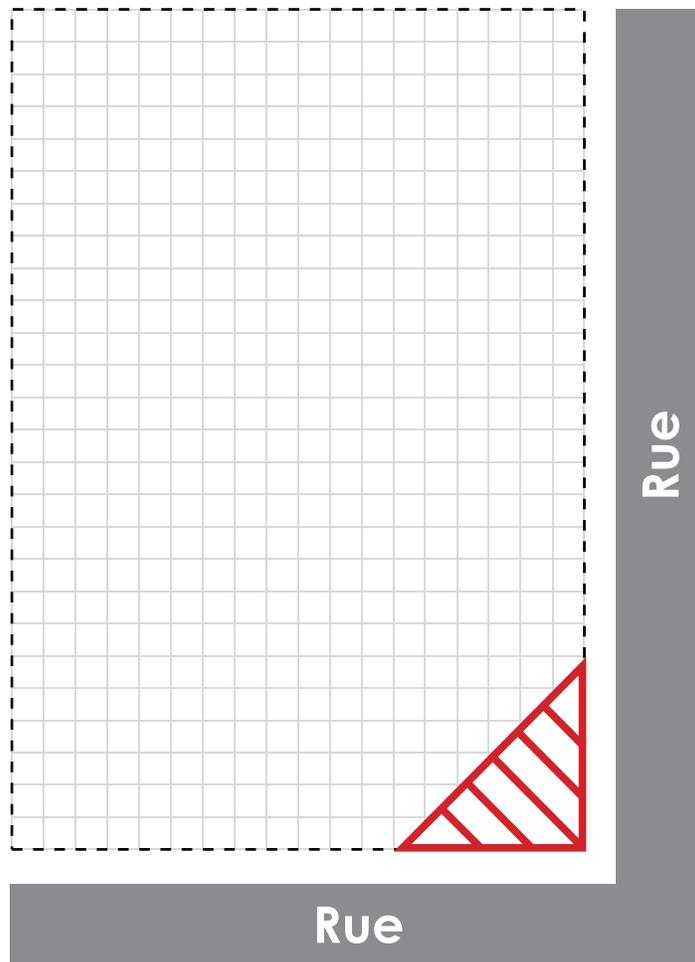
Veillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanisme@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.

TERRAIN D'ANGLE (EN COIN DE RUE)

ATTENTION : Si vous possédez une copie du certificat de localisation de votre propriété, il est préférable de réaliser votre plan à partir de celui-ci pour plus de précision. Votre plan doit démontrer, selon le cas : les accès au terrain, la localisation, l'utilisation et les dimensions de chaque bâtiment, construction ou aménagement projeté et existant sur le terrain, les distances entre chaque bâtiment et les limites du terrain ainsi que des bâtiments entre eux et tout autre élément pertinent selon les travaux projetés.

LÉGENDE :

- Lignes de terrain
-  Triangle de visibilité (6 m x 6 m)



NOTE :

Sur un terrain d'angle, la partie de terrain, autre que celle où donne la façade principale du bâtiment, située entre la ligne de rue et la marge de recul avant minimale prescrite pour la zone fait également partie de la cour avant.

ÉCHELLE : =

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans ce document sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent document ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature :

Date :

MISE EN GARDE : Si vous possédez une copie du certificat de localisation de votre propriété, il est préférable de réaliser votre plan ou croquis à partir de celui-ci pour plus de précision. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.